



Modernisation des ZNIEFF

[L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique]

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)* est peu à peu devenu l'un des inventaires nationaux de référence des espaces naturels. Or, depuis l'élaboration du premier inventaire, les connaissances naturalistes et scientifiques ont largement progressé et le territoire a été modifié sous l'effet de processus naturels mais aussi en lien avec les activités humaines (urbanisation, changement des pratiques agricoles et forestières, etc.). De même, la perception des milieux naturels* par les différents acteurs de l'environnement a évolué. La modernisation de l'inventaire ZNIEFF, terminée en 2011 par la DREAL, a donc permis d'actualiser la cartographie et la connaissance du patrimoine naturel sur près d'un tiers du territoire régional.

Contexte

La connaissance du patrimoine naturel (phytocénotique*, faunistique, floristique ou bien encore géologique) est un préalable essentiel à sa conservation et à sa préservation. Les ZNIEFF constituent un inventaire scientifique, sans portée réglementaire directe, c'est-à-dire qu'elles n'entraînent aucune contrainte ni protection. L'inventaire des ZNIEFF, dont le cadre est précisé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie participative, est donc un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus et les maîtres d'ouvrage publics et privés.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire où des experts scientifiques et des naturalistes ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Il s'agit de zones abritant des habitats* ou des espèces dits "déterminants de ZNIEFF" car ils constituent des éléments rares ou menacés caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ces habitats ou ces espèces sont typiques de conditions écologiques ou fonctionnelles qui participent au maintien des équilibres naturels sur la zone déterminée et à l'échelle régionale.

Il existe deux types de ZNIEFF :

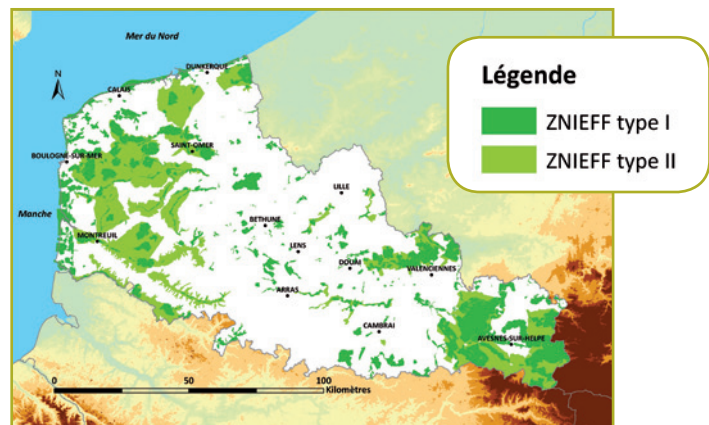
- une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques* homogènes. Elle abrite toujours plusieurs espèces ou habitats déterminants. D'une superficie généralement limitée, pouvant être incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un "point chaud" de la biodiversité* régionale ;
- une ZNIEFF de type II est un grand ensemble naturel, riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités écologiques et biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (bassins-versants

incluant les plaines alluviales* ou les vallées, ensemble de zones humides*, massifs forestiers ou dunaires, etc.) ou de territoires d'espèces à large aire de répartition*.

Résultats

Les ZNIEFF sont majoritairement localisées sur le littoral, dans l'Avesnois, la vallée de la Scarpe et la zone comprise entre le Boulonnais, l'Audomarois et l'Artois.

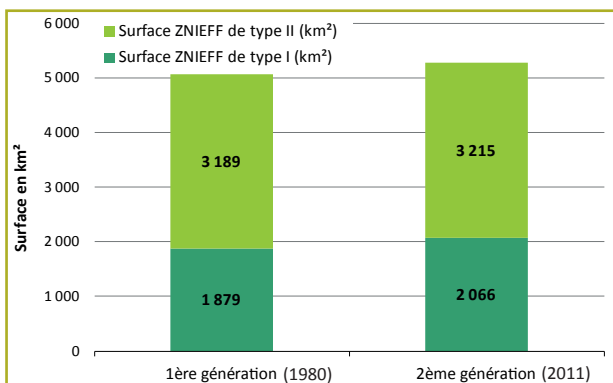
Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF types I et II) en 2011 dans le Nord - Pas-de-Calais (source : ORB NPdC d'après DREAL, 2011).



La modernisation des ZNIEFF du Nord - Pas-de-Calais a été finalisée en 2011. Sur la période 1980-2011, la superficie des ZNIEFF de type I a augmenté de presque 10 % (1 879 km² à 2 066 km²), tandis que les ZNIEFF de type II ont progressé de seulement 0,84 % (3 189 km² à 3 215 km²).

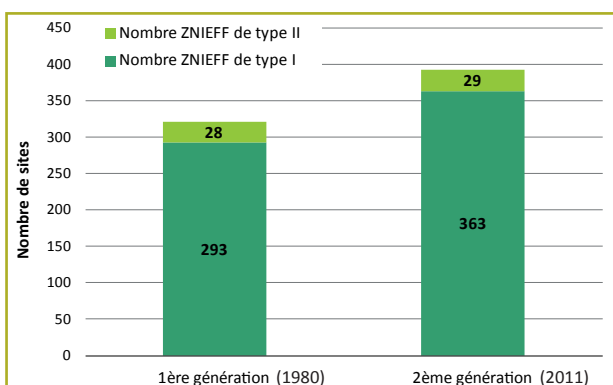


Évolution de la surface de ZNIEFF de type I et II entre 1980 et 2011 (source : ORB NPdC d'après DREAL, 2011)



L'évolution globale du nombre de ZNIEFF sur ces trois décennies est importante avec une augmentation de plus de 22 % (321 sites à 392 sites). Cette évolution concerne plus particulièrement les ZNIEFF de type I (293 sites à 363 sites).

Évolution du nombre de ZNIEFF de type I et II entre 1980 et 2011 (source : ORB NPdC d'après DREAL, 2011)



Ce qu'il faut en penser

À l'issue de la modernisation des ZNIEFF, on note que la surface globale a peu évolué mais que le nombre de sites a augmenté significativement. Les ZNIEFF sont en moyenne plus petites qu'auparavant mais couvrent environ un tiers de la région.

La comparaison des ZNIEFF de première et deuxième génération permet de dégager une grande tendance. Depuis les années 1980, la connaissance scientifique s'est fortement améliorée grâce à un réseau associatif et scientifique dynamique, ainsi qu'à une politique volontaire de l'État et des collectivités en faveur de la connaissance de la biodiversité. Les nouvelles données collectées durant cette période, notamment les inventaires de terrain spécifiques (atlas de la flore vasculaire, atlas des Coccinelles, etc.) et les prospections de terrain particulières menées de 2007 à 2010 pour la mise à jour de cet inventaire, ont permis une analyse scientifique plus détaillée et une révision significative des périmètres qui ont été systématiquement affinés et justifiés. Quelques nouvelles espèces ont été découvertes dans la région (ex : la Cochleaire d'Angleterre, *Cochlearia anglica* dans l'estuaire de la Slack) ainsi que de nombreuses stations* nouvelles d'espèces très rares (ex : Orchis grenouille, *Coeloglossum viride* dans le Boulonnais). Concernant la faune, la première génération de ZNIEFF intégrait principalement les Oiseaux et, pour certains sites, les Amphibiens et les Reptiles. Depuis, les naturalistes de la région ont développé de manière très importante leurs connaissances sur d'autres

* cf glossaire

groupes : Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Poissons, Odonates (Libellules et Demoiselles), Orthoptères (Criquets et Sauterelles), Lépidoptères (papillons de jour), Mollusques entre autres. Les inventaires réalisés dans de nombreux espaces protégés ou au sein des sites du réseau Natura 2000* ont eux aussi permis l'acquisition de données nouvelles.

Le patrimoine naturel a aussi évolué au cours de ces trente dernières années avec des tendances différentes selon les territoires observés. La biodiversité s'est globalement maintenue dans les parcs naturels régionaux, dans les vallées tourbeuses, où les pressions agricole et touristique restent modérées, et dans les grands sites complexes permettant le maintien d'unités écologiques fonctionnelles. Les qualités paysagère et écologique de certaines ZNIEFF, isolées au sein de territoires où l'agriculture reste intensive, ont été significativement altérées (exemple : moyenne vallée de la Lys entre Théroutanne et Aire-sur-la-Lys) et certains habitats naturels rarissimes, déjà relictuels lors du premier inventaire, ont disparu de notre région (ex : certaines végétations turfcologiques* (" tremblants ") caractéristiques des vallées de la Canche et de l'Authie). L'augmentation des pressions (urbanisation et aménagements touristiques, chasse) et autres menaces sur les ZNIEFF littorales engendrent une dégradation de celles-ci (ex : prés communaux d'Écault et de Merlimont, falaises d'Équihen). La dégradation des systèmes prairiaux se poursuit sous l'effet de différents facteurs : drainage*, fertilisation excessive, changement d'occupation des sols, creusement de mares et d'étangs de chasse au détriment de marais tourbeux et de prairies humides (ex : vallée de la Sambre, vallée de l'Helpe majeure, etc.). La requalification ou l'exploitation de nombreux terrils a aussi engendré la destruction ou l'altération importante d'habitats ou de populations d'espèces qui avaient naturellement colonisé ces espaces, d'où la suppression totale de deux de ces ZNIEFF (Terril n°147 Casimir Perrier Ouest à Somain et Terril n°189 AB dit Bleuse Borne Conique), par perte importante de leur intérêt écologique et patrimonial*.

Méthode

La délimitation des ZNIEFF est issue d'un travail de collecte et de croisement de données faune, flore et habitats par des experts régionaux. Ces experts ont proposé des zonages pour les ZNIEFF de type I et II en s'appuyant sur des listes d'espèces dites " déterminantes de ZNIEFF ". Ce sont des listes régionales d'espèces et d'habitats rares ou menacés, dont les caractéristiques sont appréciées avant tout au regard de leur valeur patrimoniale mais aussi sur la base de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des milieux concernés. Ces zonages sont arrêtés après leur validation par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis le Muséum national d'histoire naturelle.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Surfaces protégées "

► Sites internet

- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) : www.gon.fr
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr>
- Portail des données communales (DREAL) : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- CARMEN (DREAL) : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>
- CBNBI : www.cbnbi.org